

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Les deux croix de l'évêque de Metz. — V A la Société Royale. — VI L'organisation de l'aumônerie militaire dans l'armée italienne.—VII Courtes réponses à diverses consultations.

AU PRONE

Le dimanche, 28 novembre

On annonce :

La fête de saint André (mardi) et de saint François-Xavier (vendredi) ;

Le premier vendredi du mois ;

L'indulgence du mois de novembre (1).

Note. — Le jeûne des mercredis et vendredis de l'Avent qu'on a essayé de faire supprimer a été maintenu.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 novembre

Messe du I dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 1e cl.); 2e or. **Deus qui**, 3e **Eccl.** ou pour le pape ; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint Saturnin.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 décembre

Diocèse de Montréal. — Du 30 novembre, saint André (Carillon); du 3 décembre, saint François-Xavier (Verchères). — La mission de Caughnawaga chôme son titulaire le 3 décembre.

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 30 novembre, saint André (Acton Vale); du 3 décembre, saint François-Xavier (West Shefford).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 3 décembre, saint François-Xavier (Batiscan).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 30 novembre, saint André (Sutton Flat); du 2 décembre, sainte Bibiane (Richmond); du 3, saint François Xavier (Brompton).

Diocèse de Nicolet. — Du 3 décembre, saint François-Xavier.

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 décembre, saint François-Xavier (Pointe-Fortune); du 4, sainte Barbe.

Diocèse de Pembroke. — Du 30 novembre, saint André (Killaloe); du 3 décembre, saint François-Xavier (Renfrew).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 3 décembre, saint François-Xavier (Baskatong).

Vicariat Apostolique de Témiscamingue. — Du 30 novembre, saint André (Porcupine). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|---------|--------------|---|
| Mardi, | 30 novembre. | — Saint-Zotique. |
| Jeudi, | 2 décembre. | — Caughnawaga. |
| Samedi, | 4 | — Saint-Jean-de-la-Croix. — Sainte-Hélène. |

CORRESPONDANCE ROMAINE

Octobre 1915.

NOUS sommes au quinzième mois de la guerre, et on n'en perçoit pas la fin. Quelle que soit la vaillance des peuples et des soldats, il est indéniable qu'il y a maintenant comme une sorte de lassitude. Capables d'un effort violent, la machine humaine ne peut pas le continuer longtemps et elle doit se fatiguer d'autant plus vite que la dépense d'énergie aura été plus intense. C'est pour ce motif que de tous les côtés, si on ne parle point de paix, on en fait

courir les br
rent la paix,
des propositions
vent, disent-ils
presque tout
on fond de
fumée, on co
troupes qui n
fants. Dans
" Que béni se
vier ". On n

Cet état d'
Benoît XV vie
vant leur habit
face. Chaque a
une lettre d'ho
n'y ont pas ma
une lettre qu'il
logne. La paix
dit ce qu'il a f
paix. Elle doit
gnité des peupl

Ces paroles s
appellerait une
duit à aucune r
veulent une paix
de cette paix po
pour leurs adver
la paix honorabl
tres. On peut ass
gagnant et un pe
sitions et qu'il n

courir les bruits. Les Français disent que les Allemands désirent la paix, les Allemands à leur tour déclarent en avoir reçu des propositions indirectes de l'Angleterre. Les neutres reçoivent, disent-ils, des confidences dont ils se font l'écho. — Bref, presque tout le monde murmure le mot de paix et cependant on fond de nouveaux canons, on prépare des poudres sans fumée, on construit des sous-marins et on lève de nouvelles troupes qui ne sont plus composées que de vieillards et d'enfants. Dans une de ses précédentes lettres, le pape avait dit " Que béni soit celui qui le premier tendra le rameau d'olivier ". On ne le tend pas, mais on en parle tous les jours.

Cet état d'esprit rend plus symptomatique la lettre que Benoît XV vient d'adresser aux évêques prussiens réunis, suivant leur habitude, à Fulda, auprès du tombeau de saint Boniface. Chaque année, ces évêques, après leur réunion, envoient une lettre d'hommage et d'adhésion au Souverain Pontife. Ils n'y ont pas manqué cette année et le pape a répondu à tous par une lettre qu'il adresse au cardinal Hartman, archevêque de Cologne. La paix fait le fond principal de la lettre. Le Saint-Père dit ce qu'il a fait dans ce sens et pose les conditions de cette paix. Elle doit être l'oeuvre de la justice et convenir à la dignité des peuples.

Ces paroles sont très sages et très justes. C'est ce qu'on appellerait une *paix honorable*. Malheureusement cela ne conduit à aucune résolution précise. Les Alliés et les Allemands veulent une paix honorable. Mais ce qui constituerait l'honneur de cette paix pour les Alliés serait sans doute un *déshonneur* pour leurs adversaires. Ce qui fait qu'on ne voit pas comment la paix honorable pourra à la fois satisfaire les uns et les autres. On peut assimiler cette question au jeu. Il y a toujours un gagnant et un perdant. Si les deux parties restent sur leurs positions et qu'il n'y ait ni gagnant ni perdant, alors le coup est

saint André
(West Shef-

François-
dré (Sutton
du 3, saint

is-Xavier.
çois-Xavier

(Killaloe);

François-

novembre,
J. S.

1915.

on n'en
lance des
qu'il y a
des d'un
continuer
e que la
ce motif
a en fait

nul et c'est à recommencer. Que Dieu nous en préserve ! La paix doit être l'oeuvre de la justice. Mais il faudrait d'abord définir ce qu'est cette justice quand on veut l'appliquer aux peuples qui sont en guerre. Ce que la France estime juste sera, il y a gros à le parier, injuste pour l'Allemagne. De même, la paix doit convenir à la dignité des peuples. Mais cette dignité est diversement appréciée par les peuples en cause. La France, par exemple, veut reprendre l'Alsace-Lorraine que la Prusse prétend garder, et toutes deux s'appuient sur ce principe que cela convient à la dignité de leurs peuples. On le voit, si l'on presse bien les termes de la lettre pontificale, on constate qu'en dehors d'un vrai désir de la paix, qui doit animer tous les coeurs catholiques et spécialement celui du pape, le père commun des fidèles, on ne voit pas encore comment elle pourra se conclure, parce que la paix honorable sera toujours déshonorante pour l'une des parties.

Il y a toutefois dans cette lettre un passage qu'il faut retenir. Le pape met en garde les prélats allemands contre ceux qui dénigrent par la parole et les écrits les catholiques d'une autre nation, et par leur jalousie, leur envie, allument de nouvelles torches de guerre, au lieu de chercher à les éteindre par l'équité du jugement et la douceur de l'esprit comme ce serait leur devoir. A qui s'adresse ces paroles ? Sont-elles dites aux Allemands pour les faire comprendre aux Français ? Un proverbe italien dit que le mari parle à sa femme pour que sa belle-mère comprenne. Ou bien la parole est-elle directement adressée aux Allemands ? Dans ce cas, ce serait comme une réponse indirecte aux accusations dont les Allemands ont couvert les catholiques de France à propos du livre de Mgr Baudrillart, *Le catholicisme et la guerre allemande*. Je n'ai pas les éléments pour résoudre ce petit problème. Il est certain que le gouvernement sectaire qui dirige la France fait beaucoup

de mal à la
jugent, ne
nement. E
l'union sac
mille et mill
ne voulant
aide les Fra
leur express

Qu

Il en sera
qu'il ne faut
Il ne défend
catholiques.
dence, surto
bien meilleu

Le pape Be
de ne point fi
son en est l'é
les fidèles et
création des c
convient que
leurs, où elle
pur, actuelle
des incendies.
retards dans l
années sans pr
Quand cette
jours des jour
Ce sont les con

de mal à la France, à l'étranger. Les nations neutres ne nous jugent, ne nous voient, qu'à travers les actes de notre gouvernement. Elles voient celui-ci complètement athée, prêchant l'union sacrée sur le dos des catholiques, les persécutant de mille et mille manières, affectant d'écarter Dieu et l'Eglise et ne voulant à aucun prix qu'on ait l'audace de dire que Dieu aide les Francs. De là, des jugements faux mais qui trouvent leur expression dans le vers du poète :

Quidquid delirant reges, plectuntur achivi.

Il en sera malheureusement toujours ainsi. Le pape avertit qu'il ne faut pas parler mal des catholiques des autres nations. Il ne défend pas de parler mal des gouvernements, mais des catholiques. Il y a là une nuance qu'il fallait mettre en évidence, surtout quand, comme en France, les catholiques sont bien meilleurs que leur gouvernement.

* * *

Le pape Benoît XV aurait décidé, et je le crois sans peine, de ne point faire cette année de nouveaux cardinaux. La raison en est l'état de guerre, dont souffrent si douloureusement les fidèles et où l'Eglise elle-même n'est point épargnée. La création des cardinaux est un signe de joie et d'allégresse, il convient que cette cérémonie soit renvoyée à des temps meilleurs, où elle pourra s'harmoniser avec l'azur d'un ciel plus pur, actuellement trop obscurci par les nuages et les fumées des incendies. Nous avons eu, il y a quelques années, de pareils retards dans la création des cardinaux. Pie X est resté deux années sans procéder à de nouvelles nominations.

Quand cette situation se prolonge un peu, il se trouve toujours des journalistes qui s'évertuent à en démontrer le péril. Ce sont les congrégations qui souffrent de la pénurie des car-

dinaux, ou encore ce sont les cardinaux étrangers qui, par suite d'une disparition considérable de cardinaux italiens, vont se trouver en plus grand nombre, ce qui aurait des conséquences, au dire de ces mêmes journalistes, aussi fâcheuses qu'incalculables. Cette année, ils nous servent le même plat, mais ils l'acomodent à deux sauces différentes, qui marient entre elles leurs effets.

Ils commencent par dire que le nombre des cardinaux de curie, de ceux qui se livrent au travail fatiguant des congrégations, n'est plus que de 21 ; ce qui est tout à fait insuffisant, le nombre en étant ordinairement de 30. D'où cette conséquence que les affaires choment, qu'elles ne sont plus expédiées avec la rapidité convenable. De plus, il y a un cardinal, le cardinal Martinelli, qui se trouve dans un état d'infirmité tel qu'il ne peut être d'aucune utilité. D'autres, comme le cardinal Gotti, à raison de leur grand âge, ne peuvent donner aux affaires l'activité dont ils étaient coutumiers. Il faut donc créer de nouveaux cardinaux pour fortifier la *curie romaine* et la mettre à la hauteur du travail qu'elle a à supporter.

A cette raison s'en ajoute une autre que les Italiens, les Romains surtout, jugent très importante, mais qui nous laisse nous, étrangers, beaucoup plus indifférents. Au commencement de l'année, il y avait 31 cardinaux étrangers contre 29 cardinaux italiens. Depuis cette époque, la mort a fauché. Les cardinaux italiens Tecchi, Agliardi, Vannutelli, Lorenzelli ont disparu, et seul, pour le côté étranger, le cardinal Vaszari est entré dans l'éternité. Il s'en suit qu'aujourd'hui la proportion est de 30 cardinaux étrangers contre 25 cardinaux italiens. Nous ne voyons pas exactement à quoi on veut tendre par ce rapprochement de chiffres. Nous sentons bien que l'on doit faire allusion au péril d'un pape étranger, sans réfléchir que si les étrangers peuvent faire bloc pour exclure tel ou tel

cardinal it
s'agirait d
doxale, ma
ger serait l
majorité d
majorité d

D'ailleurs
le manque
apercevoir,
l'emploie p
diagnostisti
la *curie rom*
Cette tâche
pas le poids

Nous céléb
Jean de Ker
l'université
lestine, au to
les tombeaux
indulgences
éternelle. La
que lorsque l
met, pour lui
dignité, la tog

Si je parle
tion sur les hy
neur. Il a ét
hymnes comp
principaux fai
mortifications,
patrie. L'hym

cardinal italien, ils seraient immédiatement divisés dès qu'il s'agirait de choisir un candidat dans leurs rangs. Chose paradoxale, mais cependant très vraie, l'élection d'un pape étranger serait bien plus facile avec un *conclave* composé en grande majorité d'Italiens qu'avec un *conclave* composé en grande majorité d'étrangers.

D'ailleurs, si la marche de la *curie romaine* est entravée par le manque de cardinaux, Benoît XV doit être le premier à s'en apercevoir, et, dans ce cas, il a le remède sous la main. S'il ne l'emploie point, c'est la meilleure preuve qu'il n'a pas encore diagnostiqué le mal, dont, suivant les journalistes, souffre la *curie romaine*. Laissons-le donc conduire en paix l'Eglise ! Cette tâche est assez lourde pour que nous n'en aggravions pas le poids en lui prodiguant des conseils dont il n'a que faire.

* * *

Nous célébrons aujourd'hui (20 octobre), la fête de saint Jean de Kenty (mort en 1473), polonais, qui fut docteur de l'université de Cracovie, puis curé, fit un pèlerinage en Palestine, au tombeau du Sauveur, et alla trois fois à Rome visiter les tombeaux des Apôtres et profiter pour son âme des grandes indulgences attachées aux différents sanctuaires de la ville éternelle. La renommée de ce saint est si grande en Pologne que lorsque l'université de Cracovie reçoit un docteur, on lui met, pour lui donner en quelque sorte l'investiture de cette dignité, la toge académique de saint Jean de Kenty.

Si je parle de ce saint, c'est uniquement pour attirer l'attention sur les hymnes que l'Eglise nous fait réciter en son honneur. Il a été canonisé par Clément XIII en 1767. Et les hymnes composées à cette occasion sont un récit poétique des principaux faits de sa vie. Elles racontent ses pèlerinages, ses mortifications, les rapports qu'il a eus après sa mort avec sa patrie. L'hymne des Matines se conclut par cette strophe à

laquelle les circonstances présentes donnent une importante actualité :

*O qui negasti nemini
Opem roganti, patrium
Regnum tuere : postulant
Cives Poloni et exteri...*

*Vous qui n'avez jamais refusé
Le secours que l'on vous demandait,
Défendez le royaume de Pologne,
Les Polonais et les étrangers vous le demandent...*

Si nous nous reportons aux temps où cette hymne fut composée, cette strophe n'offre rien que de naturel. Le royaume de Pologne était alors florissant et rien ne pouvait faire prévoir la division qui allait s'en faire entre trois puissants voisins, la Russie, la Prusse et l'Autriche. De sorte que si maintenant les Polonais demandent la reconstitution de la Pologne, je ne suis pas certain que ce soit aussi le voeu des étrangers. Certes, je ne veux point faire de la politique à l'occasion d'une strophe d'hymne. Mais nous savons maintenant ce que valent les promesses des Etats ! Elles n'ont de valeur que tant qu'ils y trouvent leur avantage. Quand ce dernier cesse d'être évident, les traités les plus solennels deviennent le fameux *chiffon de papier* dont on a tant parlé. En ce moment, la reconstitution du royaume de Pologne est une promesse que la politique imposait. Le jour où cette pression n'existera plus, qu'en adviendra-t-il de ces promesses ? C'est pour cela que je compte davantage pour ce malheureux pays, devenu un vrai champ de bataille sans cesse pris et repris, sur la protection de cet humble prêtre que sur toutes les promesses des rois même revêtues du grand sceau de leur chancellerie.

Cette fête m'amène à parler de celle qui la suit immédiatement, celle de sainte Ursule et de ses compagnes. La légende a brodé sur ce thème et bien que le bréviaire ne parle que de la sainte martyre et de ses compagnes, tout le monde a dans la

bouche la légende qui les condu

Cette légende ne réfléchissait de onze mille état voisin. Le laire et y était gnes furent en re rempli de et bien y voir le ainsi que le m toutefois une c on ne savait ce il y a quelques du mystère. Il près du Rhin, s'était livrée un morts furent e c'est ainsi que d'un grand oss de cette bataille chapelle subsista peuples. En fa Elles continuèr qu'on fut conva ensevelies les on: eles s'étaient éco de se trouver en Ursule, qu'elle f drale de Cologne nous rapportent donnerait l'expli

bouche la légende des onze mille vierges massacrées avec celle qui les conduisait.

Cette légende a été célèbre pendant tout le moyen âge. On ne réfléchissait pas à l'impossibilité pratique d'une expédition de onze mille jeunes filles par bateau pour aller peupler un état voisin. Le fait tout seul avait frappé l'imagination populaire et y était resté profondément gravé. Ursule et ses compagnes furent enterrées à Cologne et on montre encore un ossuaire rempli de crânes, tibias, fémurs en quantité telle qu'on peut bien y voir les restes des onze mille vierges martyrs. C'est ainsi que le monument est venu étayer la légende. Il y avait toutefois une difficulté matérielle qui restait tout entière, et on ne savait comment la surmonter. Un document découvert il y a quelques années viendrait peut-être nous donner la clé du mystère. Il y avait en Allemagne, non loin de Cologne et près du Rhin, une petite chapelle dédiée à sainte Ursule et où s'était livrée une grande bataille. Suivant l'usage d'alors les morts furent ensevelis à la place où ils étaient tombés. Et c'est ainsi que la chapelle devint en quelque sorte le centre d'un grand ossuaire. Plusieurs siècles plus tard, le souvenir de cette bataille s'était complètement évanoui, mais la petite chapelle subsistait encore et était restée dans la vénération des peuples. En faisant des fouilles, on découvrit des cadavres. Elles continuèrent, on en trouva d'autres, en quantité telle, qu'on fut convaincu être en présence du cimetière où furent ensevelies les onze mille vierges martyres. Trois ou quatre siècles s'étaient écoulés et l'autorité ecclésiastique fut convaincue de se trouver en présence des reliques des compagnes de sainte Ursule, qu'elle fit solennellement transporter dans la cathédrale de Cologne où elles reposent encore. Si ce document, que nous rapportent des historiens allemands, est exact, il nous donnerait l'explication de la difficulté signalée.

DON ALESSANDRO.

LES DEUX CROIX DE L'ÉVÊQUE DE METZ

Le ne s'agit pas, comme pourrait le faire croire le titre de l'article, de l'évêque actuel de Metz, mais de Mgr Dupont-des-Loges, le grand patriote qui resta français de coeur après l'invasion allemande comme il l'avait été auparavant, et cela jusqu'à sa mort.

L'évêque de Metz avait refusé la croix de la Légion d'honneur que Napoléon lui avait offerte plusieurs fois. Il avait également dit à M. Thiers, qui lui offrait la même distinction, qu'il lui paraissait peu convenable d'accepter la croix pour avoir simplement fait son devoir et que le ruban ne serait jamais assez large pour panser sa blessure. Un jour, l'évêque s'aperçut en sortant de son palais qu'on lui avait mis une sentinelle prussienne à sa porte. Il écrivit aussitôt à la Commandantur pour lui exprimer toute son indignation de cette humiliation pour son patriotisme. La Commandantur ayant passé outre, Mgr Dupont-des-Loges ordonna à la sentinelle de monter dans sa voiture, ce qu'elle fit, et l'évêque la déposa à l'état-major ! Les Messins rient encore de l'aventure. C'est alors que l'évêque réclama à M. Thiers, la distinction plusieurs fois offerte, et le lendemain du jour où il recevait la croix, il faisait présenter les armes par la sentinelle allemande à la croix d'honneur !

En 1882, l'empereur Guillaume lui décerna la croix de la Couronne de fer, qu'il refusa. Mais les Allemands ne se tinrent pas pour battus : le préfet de Metz se rendit chez l'évêque et lui remit dans un riche écrin la Couronne de fer. — "Pardonnez-moi, s'écrie le prélat, vous êtes chargé de me remettre la Couronne de fer. Eh bien, je l'ai reçue et je vous en donne acte. Veuillez me laisser le paquet intact." Les mois passèrent et les années. Accablé par l'âge, Mgr Dupont-des-Loges sentant

la mort approuvée d'usage en souverain le chercher la dans avec un désir qu'en que les cach ouverte. "

Quel administrateur Dupont-des-Loges, on aperçoit me des évêques chevaliers sans

NOS lecteurs Natu trava

semblait exister ciété Royale de Québec. Le ré deux d'entre nous dans la section

recteur du Natu Mais ce succès dans les Section bres, n'était pas l'Université Lav dans ces sections Cela est amusant

DE METZ

e croire le titre
z, mais de Mgr
qui resta fran-
se il l'avait été

Légion d'hon-
fois. Il avait
me distinction,
la croix pour
n ne serait ja-
jour, l'évêque
it mis une sen-
à la Comman-
de cette humi-
r ayant passé
nelle de mon-
léposa à l'état.
'est alors que
plusieurs fois
a croix, il fai-
nde à la croix

la croix de la
nds ne se tin-
chez l'évêque
fer. — "Par-
mettre la Cou-
n donne acte.
s passèrent et
Loges sentant

la mort approcher, fit venir son coadjuteur et lui dit: " Il est d'usage en Allemagne que la famille d'un défunt renvoie au souverain les décorations qu'il en avait reçues. Veuillez me chercher la Couronne de fer. " On la lui remit. Alors la tendant avec un sourire à ceux qui l'entouraient, il ajouta: " Je désire qu'en la rendant au préfet on lui fasse bien remarquer que les cachets sont intacts et que la boîte n'a jamais été ouverte. "

Quel admirable et touchant exemple de patriotisme ! Et les Dupont-des-Loges sont légion aujourd'hui. Quand, après la guerre, on apprendra les actes de dévouement et de patriotisme des évêques des diocèses envahis, on verra que la race des chevaliers sans peur et sans reproche n'est pas éteinte.

A LA SOCIÉTÉ ROYALE

NOS lecteurs se rappellent que, ces années dernières, le *Naturaliste canadien* a cru qu'il lui appartenait de travailler à faire cesser la sorte d'ostracisme qui semblait exister dans les deux sections scientifiques de la Société Royale contre les Canadiens français de la province de Québec. Le résultat de cette tentative, ce fut l'élection de deux d'entre nous, M. Faribault, de la Commission géologique, dans la section III, et nous-même (M. le chanoine Huard, directeur du *Naturaliste*), dans la section IV.

Mais ce succès relatif, qui a fait entrer deux d'entre nous dans les Sections scientifiques, dont chacune compte 50 membres, n'était pas pour nous satisfaire. Quand on pense que l'Université Laval n'avait et n'a encore aucun représentant dans ces sections scientifiques de la Société Royale du Canada ! Cela est amusant, à force d'être absurde. — Aussi, notre pre-

mier soin a été de tâcher de faire cesser cette anomalie. L'an dernier, des malentendus, qu'il serait inutile d'exposer ici, nous ont empêché de présenter ou de faire présenter des candidats.

Cette année, nous nous sommes repris. Nous avons proposé un membre de l'Université dans la section IV, dont nous faisons partie, et, par nos soins, un autre candidat de Laval a été proposé dans la Section III.—Ni l'un ni l'autre n'ont été élus.

Cela signifie-t-il que les *scientistes* de langue anglaise du Canada ne sentent pas combien il est anormal que notre université française et catholique ne soit pas représentée dans le sénat des savants canadiens ? On le dirait vraiment, étant donné surtout que les qualifications scientifiques de nos candidats — M. l'abbé H. Simard et M. C.-E. Dionne — sont de tout premier ordre, et sont même d'une telle valeur que l'on s'étonne de voir que ces savants ne font pas encore partie, et depuis longtemps, de la Société Royale.

Comme on peut l'imaginer, nous n'allons pas en rester là, et nous ferons une nouvelle tentative l'an prochain. Nous aurons donc à revenir ici sur le sujet, dans le sens que l'événement nous aura indiqué.

Le Naturaliste Canadien,

(livraison d'août 1915).

L'ORGANISATION DE L'AUMONERIE MILITAIRE DANS L'ARMÉE ITALIENNE



GR Bartolomasi grand aumônier des armées de terre et de mer en Italie — *episcopus castrensis* — a achevé sa première visite sur le front. Sa présence vient d'être signalée à Tarente où il prend contact avec les aumôniers de la flotte.

Le gouver
qu'il conven
d'une vérita
Souverain Po
ciellement le
France, à cel
secondent ont
dans une des
munications
Rome la " cu
les bureaux d
qu'aboutissent
ecclésiastique
tions romaines
général a, sou
responsabilité

Le grand au
tément déterm
dans la hiéar
tenté d'égards
dernes, rattach
services généra
dance, avec son
rapporte au ra
dical, avec son
diers. Les chefs
ont le rang et
l'évêque militai
diriger avec une
tance religieuse
la lui a attribué
M. Salandra, e

Le gouvernement italien a compris, en effet, tout de suite, qu'il convenait d'assurer au corps des aumôniers le bénéfice d'une véritable organisation hiérarchique. Nommé par le Souverain Pontife, Mgr Bartolomasi s'est vu reconnaître officiellement le rang de " major général ", qui équivaut, en France, à celui de général. Les trois vicaires généraux qui le secondent ont le rang de commandant. L'un d'eux a son siège dans une des villes de l'extrême nord-est, au centre des communications avec les aumôniers du front ; l'autre dirige à Rome la " curie épiscopale " dont Mgr Bartolomasi a établi les bureaux dans les locaux du collège Capranica. C'est là qu'aboutissent les multiples affaires à traiter avec l'autorité ecclésiastique et avec l'autorité militaire, avec les congrégations romaines et le ministre de la guerre. Un troisième vicaire général a, sous la haute direction de l'*episcopus castrensis*, la responsabilité immédiate du service religieux dans la marine.

Le grand aumônier des armées italiennes a donc sa place nettement déterminée dans la hiérarchie militaire comme il l'a dans la hiérarchie ecclésiastique. Mais on ne s'est pas contenté d'égards platoniques. Il y a dans toutes les armées modernes, rattachés au haut commandement, tout un ensemble de services généraux d'une importance essentielle. C'est l'intendance, avec son organisation de transports pour tout ce qui se rapporte au ravitaillement des troupes. C'est le service médical, avec son corps de médecins, d'infirmiers et de brancardiers. Les chefs préposés à l'intendance et au service médical ont le rang et l'autorité de majors généraux. La place de l'*évêque militaire* était à côté d'eux, sur le même rang, pour diriger avec une responsabilité pareille, mais distincte, l'assistance religieuse des soldats catholiques. Sans mesquinerie, on la lui a attribuée.

M. Salandra, en cela aussi, aura montré qu'il est un véritable

MILITAIRE

ées de terre et
is — a achevé
résence vient
vec les aumô-

nomalie. L'an
d'exposer ici,
senter des can-

avons proposé
dont nous fai-
de Laval a été
n'ont été élus.
le anglaise du
que notre uni-
sentée dans le
raiment, étant
es de nos can-
me — sont de
aleur que l'on
core partie, et

en rester là, et
l. Nous aurons
e l'événement

nadien,
d'août 1915).

homme d'Etat. Avec le ministre de la guerre, il a satisfait, ce faisant, le désir du commandement supérieur. Les généraux Cadorna et Porro ne sont pas seulement de vrais hommes de guerre. Ce sont, eux aussi, de grands chrétiens.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

PORTIONCULE DES DEFUNTS

Où peut-on se procurer la médaille de saint Benoît qui fait gagner une indulgence *toties quoties*, le jour des Morts, et par qui peut-on la faire bénir ?

On peut se procurer facilement cette médaille chez les marchands et les libraires. On la distingue de l'ancienne surtout par sa forme qui est ronde (l'ancienne est ovale). Quand aux prêtres qui peuvent la bénir, ce sont les PP. Bénédictins et quelques prêtres peu nombreux qui ont obtenu ce pouvoir des Bénédictins à Rome. Ceux qui n'ont que le pouvoir de bénir l'ancienne médaille (ovale) ne peuvent, de ce fait, bénir la nouvelle (ronde). Mais celui qui a obtenu le pouvoir de bénir la médaille jubilaire doit se servir de la même formule que pour bénir l'ancienne médaille.

Toutefois, on n'a plus besoin de recourir à cette médaille jubilaire de saint Benoît pour pouvoir gagner une indulgence *toties quoties*, le 2 novembre. A cause de la difficulté qu'avaient les fidèles de se procurer cette médaille, surtout dans les pays où les Bénédictins ne sont pas bien répandus, comme aussi en faveur des âmes du purgatoire, Notre Saint-Père le pape a accordé, le 25 juin 1914, que cette indulgence pût désormais, être gagnée par tous les fidèles de l'univers, dans toutes les églises et chapelles publiques et même semi-publiques. Tous peuvent donc, cette année, comme l'an dernier, et

toujours à l'avant, c'est-à-dire prescrite et le Commémoratoire, pourvu qu'ils jouissent, d'aient *communi* bre).

OF

Il y a dans l' fixé en certains réceptions pas. De obtenu cet officiers offices de compagnons (9 çant qu'elle accorde le désireraient, a dans le supplément que nous devons mande a été faite de vouloir bien a vince, à la fin du tes Reliques, ainsi sainte Famille. (1 1914 ou de 1915 ti à la suite des prières

(1) Si l'on n'a pas de sainte Anne, c'est *gier*, dont les rédacteurs ont déclaré qu'on n'a. Ceux qui préféreront plément provincial et demanderont à l'arc temps que le supplément

toujours à l'avenir, gagner une indulgence plénière *toties quoties*, c'est-à-dire autant de fois qu'ils en répéteront la *visite prescrite* et les *prières aux intentions* du pape, le jour de la Commémoration des défunts, sans posséder la médaille jubilaire, pourvu qu'ils se soient *confessés*, selon le privilège dont ils jouissent, depuis 8, 14 jours et même davantage, et qu'ils aient *communié* le jour même ou la veille (les 1 ou 2 novembre).

OFFICE DES SAINTES RELIQUES

Il y a dans l'ancien bréviaire un office des saintes Reliques fixé en certains lieux au IV dimanche d'octobre que nous ne récitons pas. Dans la seconde réforme du bréviaire, nous avons obtenu cet office qui compense pour la suppression de plusieurs offices de martyrs, spécialement des saints Zénon et compagnons (9 juillet). Toutefois la Congrégation, en annonçant qu'elle accorderait l'office des saintes Reliques à ceux qui le désireraient, a modifié le texte de celui qui se trouvait déjà dans le supplément aux bréviaires. C'est cet office modifié que nous devons désormais réciter au 5 novembre. Une demande a été faite, l'an dernier, à tous les éditeurs de bréviaires de vouloir bien ajouter à tous les bréviaires destinés à la province, à la fin du volume d'automne, l'office corrigé des saintes Reliques, ainsi qu'à la fin du volume d'hiver, celui de la sainte Famille. (1). Tous ceux qui ont acheté un bréviaire de 1914 ou de 1915 trouveront donc cet office à la fin du volume, à la suite des prières de l'action de grâce. Ceux qui, au moment

(1) Si l'on n'a pas demandé d'ajouter aussi les leçons de l'octave de sainte Anne, c'est uniquement parce que les *Ephemerides liturgicae*, dont les rédacteurs ont contribué à la réforme du bréviaire, ont déclaré qu'on n'était plus tenu de réciter de semblables leçons. Ceux qui préféreront les réciter, pourront se servir de l'ancien supplément provincial dont ils pourront découper quelques pages, ou demanderont à l'archevêché un feuillet spécial imprimé en même temps que le supplément provincial.

de réciter cet office, constateraient qu'il leur manque pourront se servir du texte de l'ancien bréviaire (4e dimanche d'octobre, dans le supplément *pro aliquib. locis*) quoiqu'il ne soit pas corrigé et se procureront immédiatement le nouveau texte pour n'en n'être pas privé l'an prochain. Ces offices commandés depuis longtemps chez un éditeur de bréviaire, quoique partis depuis quelque temps ne sont pas encore arrivés.

MESSE DES SAINTES RELIQUES

On trouve dans le supplément de beaucoup de missels une messe des saintes Reliques, au 4e dimanche d'octobre. Mais dans plusieurs elle offre des variantes nombreuses. Il n'y a guère que la 1e oraison qui soit commune à toutes. Dans ces circonstances, il était préférable de faire imprimer la messe en entier plutôt que de signaler les premiers mots de chaque partie avec renvoi au commun. C'est ce qu'on a fait.

Il n'y a pas lieu de se préoccuper du chant de cette messe. D'abord elle n'aura jamais lieu le dimanche, puisque dans l'occurrence, elle serait simplifiée et la messe, comme l'office, sera celle du dimanche. Mais si l'on désire chanter cette messe des saintes Reliques pendant la semaine, on en trouve toutes les parties dans le *Graduale* ou *Graduel* ou autre livre de chant.

L'introit est *Multæ* du 15 juin ;

Graduel *Exsultabunt* du 15 juin ;

Allel. V. Justi de la messe *Sapientiam* du Commun des martyrs, ou trait *Qui seminant* de la messe *Intret* du Commun des martyrs ;

Offertoire *Mirabilis* de la messe *Intret* ;

Communion *Gaudete* de la messe *Sancti tui* du Commun au
T. P. en omettant les *Allel.* J. S.